

Référence
2026-22

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	18	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
23/04/2026

Date d'affichage
28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20h30, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Delphine LONGCHAMP, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Serge POULIQUEN, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Yvan BRISHOUAL à Julien POUPON

A été nommée secrétaire : Delphine LONGCHAMP

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget Commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune,

Vu le projet du budget principal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

⇒ Adopte le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Saint Urbain pour l'exercice 2026 comme suit, opérations réelles et d'ordre :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 306 300 €	1 306 300 €
Investissement	1 175 000 €	1 175 000 €
Total	2 481 300 €	2 481 300 €

➤ Pour équilibrer la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est de 180 000 €.

➤ Pour équilibrer la section d'investissement, il n'est pas nécessaire de prévoir un emprunt.

⇒ Autorise le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant réel de chacune des sections (hors chapitre 012), comme le prévoit la M57.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27 avril 2026
Julien POUPON
Maire

Secrétaire de séance